



Résumé - Rapport d'évaluation externe mi-parcours du Programme de renforcement des capacités 2^{ème} phase (PRC2) pour l'Initiative de la grande muraille verte pour le Sahara et le Sahel (IGMVSS) au Burkina Faso

– Réf : 2019-B-BFOS1/01

APEFE



Association pour la promotion de l'éducation et de la formation à l'étranger (APEFE asbl)

Boulevard Baudoin, 12 - 1000 Bruxelles

Ce rapport reflète le point de vue des évaluateurs, lequel ne correspond pas nécessairement à celui de l'APEFE et des autres partenaires techniques et/ou financiers

Rapport final
17 décembre 2019



Synthèse

*NB : par souci de concision, les acronymes (listés en **Annexe 1** et également développés dans le corps du rapport lors de leur 1^{ère} apparition) ne sont pas redéveloppés ici.*

Contexte : l'IGMVSS, les PRC1 et PRC2, et l'évaluation mi-parcours du PRC2

L'IGMVSS a été lancée par les Chefs d'Etat africains en 2007, afin de « *mettre un terme à la dégradation des terres et à la perte de biodiversité dans les zones arides africaines ou à inverser la tendance actuelle ainsi qu'à s'assurer que les écosystèmes résistent aux effets des changements climatiques, continuent à fournir les services essentiels et contribuent au bien-être humain de même qu'à l'élimination de la pauvreté et de la faim* »¹. Le BF a décliné l'initiative via une SPA-IGMVSS pour 2013-2017, puis un Plan d'actions 2018-2022. La Stratégie comprend quatre objectifs, notamment le 3^{ème} « *Valoriser et diffuser les acquis de la recherche* » et le 4^{ème} « *Assurer la coordination et le S&E du plan d'actions* ».

La Stratégie précitée a été publiée en 2012. Dès 2014, l'APEFE a apporté son soutien à sa mise en œuvre via le PRC. Ce Programme appuie les objectifs 3 et 4 de la SPA-IGMVSS et a été mis en œuvre en deux phases, PRC1 2014-2016 et PRC2 2017-2021. Le PRC1 comprenait quatre résultats attendus, portant sur l'appui à la coordination de l'IGMVSS au BF ; au S&E de ses actions ; à la formation des acteurs ; à la communication.

L'évaluation finale du PRC1 a jugé qu'il avait été pertinent et relativement efficace, dans un contexte difficile lié aux changements institutionnels, mais notait aussi que la visibilité/appropriation de l'IGMVSS était timide et que les impacts du PRC1 étaient limités. Le PRC2 lui a succédé, en conservant peu ou prou les mêmes résultats attendus (réagencés entre eux au niveau des trois premiers résultats) et en adjoignant un 4^{ème} résultat attendu : expérimentation de terrain au niveau d'une Commune pilote.

L'évaluation à mi-parcours du PRC2 visait à fournir des avis externes et recommandations à l'équipe PRC2, l'APEFE et les partenaires burkinabés, ceci de façon participative et formative. Etant donné le peu de temps écoulé depuis le démarrage du PRC2, des critères évaluatifs ad hoc ont été privilégiés par l'APEFE, sans se limiter aux critères habituels du CAD-OCDE (pertinence, efficacité, efficience, impact, durabilité).

L'évaluation a été menée par un binôme d'ingénieurs forestiers, un international et un national, bons connaisseurs du pays, des enjeux de la GDT, des acteurs en présence. Ils ont mobilisé des données bibliographiques (plus de 70 références), en partie fournies par l'équipe PRC2, et des données d'entretien avec une quinzaine de structures : CN-IGMVSS, services centraux et déconcentrés du MEEVCC, partenaires de l'IGMVSS, élus et bénéficiaires de la Commune de Bourzanga. Quatre grilles d'entretien semi-directifs ont été utilisées, afin d'impliquer au maximum chaque acteur et pouvoir trianguler les informations collectées.

Evaluation : conception et dispositif de pilotage et de mise en œuvre

La promotion de la GDT, au cœur de l'IGMVSS au BF et du PRC2, est un objectif extrêmement pertinent : les populations du Sahel souffrent de la sécheresse et de la dégradation des terres depuis les années 1950. Les changements climatiques devraient aggraver cette situation et s'ajouter aux défis posés par l'accroissement démographique, l'insécurité et la faible gouvernance de l'Etat.

Le PRC2 est issu d'une préparation fouillée, bâtissant sur les acquis/leçons du PRC1 et bénéficiant de diverses études préparatoires : Analyse contextuelle commune et Cadre stratégique commun des ACNG au BF ; Etudes sur la situation de référence dans les Régions cibles de l'IGMVSS ; DTF détaillé du PRC2 et Programme pluriannuel 2017-2021 de l'APEFE au BF.

Le PRC2 s'insère explicitement dans les politiques nationales (PNDES 2016-2020, PNSR, PNE, PNDD, PANA, SPA-IGMVSS) et les initiatives internationales (IGMVSS/APGMV, Afri100, ODD15.3, NDT, Défi de Bonn).

Cela étant, l'IGMVSS au BF évolue dans un contexte institutionnel complexe :

- Quatre cadre politiques ayant des liens directs ou indirects avec l'IGMVSS au BF : SPA-IGMVSS ; CSI-GDT 2014-2020 ; cible nationale en termes de NDT (objectif final : 5 Mha de terres sous GDT !) ; Budget-programme n°29-0986 « Gestion durable des ressources forestières et fauniques » (objectif : récupérer 50 000 ha de terres dégradées d'ici cinq ans) ;

¹ Cf. <https://au.int/fr/developpement-agricole>

- Deux structures responsabilisées sur la GDT au sein du MEEVCC : Direction du génie forestier sous DGEF (lui-même sous SG) et CN-IGMVSS sous SG (mais aussi sous DGEF, qui pilote le Budget-programme n°29-086).

L'écart est grand entre les objectifs (notamment les 5 Mha à restaurer d'ici 2030, d'après la cible NDT) et les moyens de pilotage, pour ce qui concerne le MEEVCC, sans parler du MAAH et du MARH (quelques agents à la CN-IGMVSS, une vingtaine à la DGEF. Pas d'agents attirés dans les STD pour ces deux structures, mais utilisation des DREEVCC, DPEEVCC et Services départementaux comme relais... Sans toujours de moyens adéquats).

Evaluation : Mise en œuvre du Résultat 1 - Coordination

Le PRC2 entendait appuyer la coordination des acteurs impliqués dans l'IGMVSS au BF, à de multiples niveaux : national, régional, communal. Au niveau national, la création d'une AGMVSS semble hors de portée (statuts d'EPE non adaptés à ses activités) et celle d'un CS-IGMVSS n'est pas d'actualité, la PRC2-IGMVSS venant d'être intégrée dans le Budget-programme n°29-086 piloté par un Comité de revue présidé par le SG-MEEVCC. Au niveau régional, le PRC2 a appuyé une réunion de CCR annuelle dans chacune des quatre Régions cibles (plus de 100 participants par CCR), mais n'a pas encore appuyé des GT-GDT plus restreints, nouvellement créés.

Au niveau communal, le PRC2 a pu appuyer une session de CCCo dans deux de ses 10 Communes cibles. Là encore, le format est lourd (160 participants à Bourzanga par ex), coûteux (environ 2 MFCFA/session), en partie redondant avec d'autres enceintes existantes (Conseil municipal, CEDL, Comités fonciers, etc.) et, dans le contexte actuel d'insécurité, risqué (concentration de populations). Pourtant, le niveau communal est, dans la logique des textes au BF, celui où devrait se concentrer les réflexions et actions sur la GDT.

Le PRC2 a par ailleurs appuyé le fonctionnement de la CN-IGMVSS (trois assistants techniques, moyens logistiques, appuis pour des déplacements internationaux) et les DREEVCC des quatre Régions cibles, considérées comme des relais de la CN-IGMVSS (« indemnités mensuelles » payées sur budget de l'Etat conformément aux textes - pour quelques cadres, 4x4, ordinateurs, GPS, matériel de projection/communication, appui à la tenue de « conseils de direction » réunissant DR et DP). Les DREEVCC n'ont pas reçu d'appui pour des actions de terrain.

Le PRC2 a mis en place un assistant technique chargé d'assurer la veille des financements pour la mise en œuvre de la GDT et monter des dossiers de subvention, que ce soit pour la CN-IGMVSS elle-même et/ou ses partenaires, ce qui pose la question du positionnement de la CN-IGMVSS : coordination et/ou mise en œuvre d'actions de GDT ? Cela étant dit, la CN-IGMVSS coordonne les actions du projet de GDT (Beog-Putto) avec d'autres partenaires, et pourrait sous peu piloter d'autres projets (demandes soumises à l'OSS et à la FAO). Enfin, la CN-IGMVSS a signé des partenariats avec plusieurs projets et ONG, dans l'optique principale de partager des informations sur la GDT. Ces partenariats et ces mobilisations de financement sont donc à mettre à l'actif du PRC2.

Le PRC2 appuie deux niveaux de S&E :

- « Interne » à la CN-IGMVSS et au PRC2, basé sur le logiciel Delta. Ce système est en cours de mise en place et il n'y avait donc pas de rapports de suivi détaillés (reprenant notamment les IOV du cadre logique du PRC2) au moment de la présente mission d'évaluation, mais plusieurs éléments de reporting : rapports trimestriels, format budget-programme, de la CN-IGMVSS et des DREEVCC pour la DGESS ; rapport annuel « grand public » de la CN-IGMVSS ; RASE préparés pour l'APEFE ; rapport spécifique pour WBI. Les DREEVCC déplorent le fait que le logiciel Delta ne permet pas de produire les rapports au format DGESS. Le logiciel Delta est également en cours de déploiement pour le suivi-évaluation de la Stratégie et Plan d'actions de l'IGMVSS ;
- « Elargi » à tous les partenaires contribuant à l'IGMVSS, basé sur une BDD couplée à un SIG. Là encore, ces outils sont en cours d'opérationnalisation (formation des acteurs, peuplement de la BDD, tests, etc.).

Il faut noter que le Manuel de S&E produit en 2016 par le PRC1 et reposant sur 17 critères du CPP est en cours de révision pour l'adapter au SPA 2018-2022 validé en 2018. Si le PRC2 arrive à déployer rapidement ces outils, cela serait donc une grande avancée, sachant que l'appui au dispositif de S&E de l'IGMVSS au BF est un objectif commun au PRC1 et PRC2, et donc poursuivi depuis près de cinq ans. Cela étant dit, il faudrait rapidement clarifier les relations créées/à créer entre ces outils et ceux existants au niveau du SN-SIF et du BUNEE (BDOT/IGB et critères ONEDD intégrés). Là encore, l'opérationnalisation prochaine de ces outils très pertinents sera à mettre à l'actif du PRC2 .

Evaluation : Mise en œuvre du Résultat 2 – Capitalisation/diffusion

Les réflexions sur le CST ont été entamées en 2018, avec une première mission exploratoire de l'UCL. Les orientations du rapport de cadrage étaient liminaires, mais des options ont néanmoins été présentées en termes de mandat, composition, organisation, financement, conditions de pérennisation, etc., permettant à l'équipe du PRC2 d'élaborer un projet d'arrêté. Cela étant, le temps de la recherche n'étant pas le même que celui d'un projet de développement, il semble désormais risqué de vouloir constituer un tel CST à moins de deux ans de la fin du PRC2, sans être sûr de pouvoir lui apporter un accompagnement minimal au démarrage, afin de garantir sa pérennité.

Concernant la capitalisation en matière de GDT, c'était là aussi un objectif partagé par le PRC1 et le PRC2. A ce stade, le PRC2 a appuyé la production d'un guide sur la charrue Delfino et reproduit un guide de bonnes pratiques de 2011, publié par le CPP. Si le PRC2 entend accentuer son action en la matière, une réflexion rapide et approfondie s'impose pour identifier la valeur ajoutée de nouvelles capitalisations par rapport à celles existantes. Cette réflexion va de pair avec celle relative au CST et pourrait être couplée avec celle relative aux actions de digitalisation, pour lesquelles les réflexions sont préliminaires.

Enfin, concernant la communication sur la GDT et l'IGMVSS, c'était là aussi un objectif partagé par le PRC1 et le PRC2. Le PRC1 avait publié une stratégie de communication en 2015, partiellement mise en œuvre jusqu'à l'arrivée d'un AT dédié au sein de l'équipe PRC2 en 2018. Depuis, des journalistes ont été formés sur les enjeux de la GDT, des partenariats établis avec des médias, le site de l'IGMVSS au BF a été mis en place et est alimenté. Beaucoup a été fait en termes de communication et ceci est à mettre à l'actif du PRC2. Mais, malheureusement, la concrétisation des actions prévues sur le terrain (caravane de presse, théâtres forums, films sur la GDT) pourrait être freinée par le contexte actuel d'insécurité.

Evaluation : Mise en œuvre du Résultat 3 – Formation

Le PRC2 s'est basé sur un Plan de formation général, élaboré en 2016 (actuellement en révision), pour planifier et exécuter diverses formations. Il vise spécifiquement les cadres et agents du MEEVCC impliqués dans la mise en œuvre de l'IGMVSS à savoir ceux de la CN-IGMVSS et des Régions de la zone d'intervention de l'IGMVSS jusqu'au niveau communal (Département). Entre début 2017 et aujourd'hui, 660 participants ont été formés (i) massivement (100aine de d'agents départementaux de la zone d'intervention de l'IGMVSS par session de 10 à 30 participants) sur cinq thèmes principaux (80% des participants) : genre et environnement / gestion des espaces de conservation / techniques agroforestières / techniques d'animation / GDT et IGMVSS, (ii) en plus petits groupes (5 à 30 participants par formation), sur des thèmes plus divers. En termes de voyages d'études, deux voyages ont été organisés, au Niger en 2017 et dans le pays en 2018.

Les consultants ont pu prendre connaissance des supports et CR de certaines formations, mais il est difficile d'en tirer des conclusions générales, en l'absence de CR systématique sur l'évaluation des connaissances avant/après des participants. Ceci doit cependant faire l'objet d'une évaluation spécifique du plan de formation fin 2019 début 2020. Quoi qu'il en soit, il faut saluer la quantité et la diversité des formations mises en œuvre par le PRC2, qui ont ainsi contribué au renforcement des capacités de divers acteurs sur les thématiques à enjeux pour l'IGMVSS au BF.

Evaluation : Mise en œuvre du Résultat 4 – Expérimentation

Avant d'analyser l'état d'avancement des actions, il est important de souligner le contexte actuel d'insécurité, qui freine considérablement la mise en œuvre sous ce Résultat 4.

A la conception du PRC2, fin 2016, l'insécurité sur Bourzanga, Commune pilote identifiée, n'était pas perceptible. Depuis son démarrage, la situation sécuritaire ne fait que se dégrader, dans le pays en général et dans cette zone en particulier. L'opération Ndofo (« déraciner » en fulfulbé) est en cours depuis mai 2019 et implique toutes les forces de défense et de sécurité (armée, gendarmerie, police) du Sahel et du Centre Nord...Mais l'insécurité progresse.

Pour la Commune de Bourzanga, la situation sécuritaire s'est particulièrement dégradée à partir d'août 2019. Sur 43 villages, 29 villages se sont vidés de leurs populations, réfugiées dans le chef-lieu de Commune. Le nombre de déplacés ne fait qu'augmenter (NB : estimation de population 2019 : 69 000 habitants) : 8 160 en juillet 2018, 18 600 en août, 24 000 début septembre et 27 000 fin septembre (NB : comptages des STD de l'action sociale et les CVD). Les gens ont semé, mais pourront-ils récolter ?

Bourzanga avait été choisie initialement car beaucoup de PTF y intervenaient, notamment des ONG belges (BD, OXFAM, Trias, etc.), et il paraissait pertinent de bâtir des synergies entre eux, dans l'esprit du cadre stratégique commun des ACNG au BF. Depuis 2019, OXFAM a arrêté son appui au foncier, les autres ACNG belges dont l'APEFE ont poursuivi leurs appuis en adaptant leur mode d'intervention. Il en est de même des autres PTF intervenants dans la Commune.

En 2018, un bureau d'études mandaté par le PRC2 a établi une situation de référence et un plan d'actions, en veillant à l'aligner sur le PCD. A noter que (i) le bilan des actions passées de récupération des terres n'apparaît pas dans le diagnostic, ce qui est dommage, mais que (ii) suite à la situation de référence biophysique établie en 2016 dans le cadre du PRC1 une cartographie précise de la dégradation des terres de la Commune est disponible.

Les appuis d'ADIF ont démarré début 2018 et ont concerné 10 groupements féminins villageois (sur les 43 de la Commune) en 2018, puis 15 en 2019. Dans chaque village, 15 femmes ont été appuyées pour réaliser des cordons pierreux (0,5 ha/femme) et des fosses fumières bétonnées (une par bénéficiaire). Au total dans le cadre du PRC en 2018 et 2019, 375 femmes de 25 villages ont pu être appuyées pour la réalisation de 187,5 ha de cordons pierreux et de zaï, Chacune des femmes a pu bénéficier d'une fosse fumière soit au total 375 fosses fumières réalisées.

D'autre part, 375 femmes et 10 animateurs d'ADIF ont pu être formés sur les techniques d'agro-écologie ainsi que 355 bénéficiaires sur les techniques des cordons pierreux, du zaï et de la production de fumure organique.

D'autre part, dans le cadre de la synergie entre OXFAM, Broederlijk Delen, TRIAS et l'APEFE, des formations sur la loi foncière (Loi 034) et le genre ont pu être dispensées en 2018 à 73 membres du Conseil municipal, 274 membres des Comités villageois de développement (CVD) et Commission foncière villageoise (CFV), 76 chefs coutumiers et 298 producteurs et membres d'organisations paysannes. Une formation a également été dispensée sur le plaidoyer et la négociation pour l'accès au foncier au profit de 120 femmes. Le Groupe de recherche d'action sur le foncier (GRAF), partenaire d'OXFAM, n'a cependant pas pu poursuivre en 2019 ses actions, notamment la mise en place d'un Comité d'interpellation citoyenne (CIC) et les actions de plaidoyers sur le foncier.

Les autres types d'appui (production de fourrage, de miel, transformation de PFNL, etc.) n'ont pas encore débuté et devrait se limiter à la transformation des PFNL, fin 2019, si la situation sécuritaire le permet. Pour ces mêmes raisons, les STD départementaux ont été peu mobilisés et appuyés. Ces appuis ont néanmoins été très appréciés des bénéficiaires, principalement des femmes, mais aussi des élus communaux et des STD.

Pour la poursuite des activités à Bourzanga, Il est important qu'il y ait un dialogue entre l'équipe PRC2 et les acteurs locaux (élus communaux, ADIF, STD, bénéficiaires pour identifier la meilleure méthode d'intervention : mobiliser des animateurs endogènes pour profiter des périodes d'accalmie, cibler certains villages, ...

Evaluation : synthèse des réponses aux questions d'évaluation

Durabilité de l'intervention ? Le financement de l'IGMVSS au BF semble en passe d'être pérennisé, car il existe d'une part une volonté politique et, d'autre part, une Stratégie effective de mobilisation des ressources (projet Beog-Puuto qui démarre, deux projets OSS et FAO en instruction, nombreux partenariats créés). Les outils de suivi de l'IGMVSS au BF (logiciel Delta et BDD/SIG) sont encore en phase de déploiement, mais le fait qu'ils répondent à un besoin exprimé par de nombreux partenaires permet de penser que leur appropriation sera adéquate, favorisant ainsi leur durabilité. Enfin, concernant les organes et cadres de concertation de l'IGMVSS au BF, il est trop tôt pour se prononcer sur une ANGMVSS, un CS et un CST de l'IGMVSS (réflexions en cours). Au niveau décentralisé, les CCR, CCCo, GT-GDT paraissent pertinents, dans le cadre de la décentralisation. Cela étant, leur pérennité suppose d'identifier des cofinancements aux ressources limitées des collectivités, ce qui pourrait s'envisager via des projets d'appui à l'IGMVSS au BF précités.

Impact écologique, économique et social de l'expérimentation sur Bourzanga ? Les actions de terrain ont démarré récemment, dans un contexte sécuritaire dégradé, et il est donc tôt pour se prononcer. Néanmoins, des entretiens avec les acteurs locaux, il ressort que les activités ont été appréciées, qu'elles ont touché majoritairement des femmes et qu'elles devraient donc avoir des impacts écologique, économique et social, notamment pour les femmes. Leur extension paraît pertinente, mais la faisabilité est délicate à apprécier, vu le contexte sécuritaire.

Prise en compte du genre dans le PRC2 ? Le PRC2 s'est explicitement aligné sur la politique nationale en la matière et a pu prendre en compte le genre, que ce soit dans les documents d'orientation ou dans la mise en œuvre de ses actions. Le PRC2 a, pour ce faire, mobilisé des ressources en interne, mais aussi en externe (cellule genre du MEEVCC ; ADIF ; IFIP Afrique ; etc.)

Prise en compte de l'environnement dans le PRC2 ? Il s'inscrit explicitement dans les politiques et stratégies en la matière, qu'elles soient nationales ou internationales. La promotion de l'IGMVSS au BF est

un objectif extrêmement pertinent : les populations du Sahel souffrent de la sécheresse et la dégradation des terres depuis les années 1950. Les changements climatiques devraient aggraver cette situation, et s'ajouter aux défis posés par l'accroissement démographique, l'insécurité et la faible gouvernance de l'Etat. La prise en compte de l'environnement dans le PRC2 paraît donc pertinente et menée de façon holistiques, en la reliant aux enjeux sociaux et économiques.

Réflexion sur le post-2021 du Programme ? Certaines actions importantes du PRC2 étant encore étant en phase de réflexion ou lancement (structuration en ANGMVSS, capitalisation, suivi-évaluation, etc.), il est délicat à ce stade de faire des pronostics sur les appuis précis à financer et la nature de la relation à établir entre l'APEFE et ses partenaires burkinabés. Néanmoins, en termes de réflexion préliminaire générale, il semblerait intéressant de conserver les appuis en renforcement des capacités déjà mis en œuvre par le Programme, et de tirer avantage de la mobilisation de ressources extérieures pour augmenter les appuis opérationnels de terrain, dans la logique du PA 2018-2022 de l'IGMVSS au BF.

A l'exception de la Recommandation 1 qui concerne CN-IGMVSS, DGEF et SG-MEEVCC, toutes les autres concernent en premier lieu le PRC2-IGMVSS. Elles sont à mettre en œuvre au plus vite, afin de coller au plus près du calendrier de mise en œuvre initial du PRC2.

Recommandation 1 : Engager un dialogue stratégique entre CN-IGMVSS, DGEF et SG du MEEVCC pour faciliter l'épanouissement de l'IGMVSS au BF

Il y a actuellement quatre cadres politiques au BF, en lien direct ou indirect avec l'IGMVSS au BF (SPA-IGMVSS, CSI-GDT, Cible nationale de NDT, Budget-programme n°29-086) et deux structures du MEEVCC (CN-IGMVSS et Direction du génie forestier) directement responsabilisées sur le pilotage des actions de GDT (pour ce qui concerne le MEEVCC, sans parler du MAAH et du MARH). Le PRC2 pourrait faciliter un dialogue stratégique, devant idéalement amener à des arbitrages, afin de clarifier les objectifs communs et responsabilités partagées dans le cadre de la mise en œuvre de l'IGMVSS au BF.

Du même coup, pourraient aussi être discutés/arbitrés l'opportunité/possibilité de créer (i) une AGMVSS (en ayant une exemption aux règles imposées aux EPE, à l'aune du dialogue stratégique précité) et (ii) un Comité stratégique de l'IGMVSS (afin d'avoir des discussions plus approfondies que celles possibles dans le cadre du Comité de revue du Budget-programme n°29-086).

Quant à la création d'un CST de l'IGMVSS au BF, le temps de la recherche n'étant pas le même que celui d'un projet de développement, il faudrait que la CN-IGMVSS et le PRC2 puissent s'assurer de pouvoir lui apporter un accompagnement minimal au démarrage et dans les deux ans restants pour le PRC2, afin de garantir sa pérennité.

Recommandation 2 : Adapter la stratégie de mobilisation des financements en conséquence

A l'heure actuelle, le mandat principal de la CN-IGMVSS n'est pas totalement clair pour des personnes extérieures, comme peuvent l'être les consultants ayant mené cette évaluation : coordination des actions de GDT contribuant à l'IGMVSS au BF et/ou mise en œuvre directe d'actions de GDT.

Le fait que la CN-IGMVSS se positionne comme entité de mise en œuvre de projets (Beog-Puuto par ex, mais aussi potentiellement projets OSS ou FAO s'ils sont acceptés) laisse penser qu'elle souhaite s'orienter à termes vers la mise en œuvre d'actions de GDT, ce qui n'était pas explicitement prévu dans la SPA-IGMVSS, laquelle insiste beaucoup plus sur son rôle de coordination des actions de GDT.

Cela étant dit, toute stratégie est amenée à être revue/actualisée au fil du temps et la question du mandat donné à la CN-IGMVSS peut être analysée dans le cadre du dialogue stratégique dont il est question dans la recommandation n°1. L'important est que ce mandat et la logique de mobilisation des financements qui en découle soient clarifiés pour tous, agents de la CN-IGMVSS et du PRC2, agents du MEEVCC, partenaires de l'IGMVSS au BF.

Recommandation 3 : Analyser les premiers retours des sessions de CCR et CCCo (et GT-GDT s'ils se concrétisent rapidement) afin d'identifier là où des appuis du PRC2 aux concertations sont les plus utiles

A première vue, il ressort que certaines de ces structures sont lourdes (plus de 100 participants par CCR, jusqu'à 160 par CCCo), battent très larges (tous les sujets de développement et d'environnement peuvent y être débattus) et ne sont donc pas forcément propices à des échanges précis, au-delà du simple partage d'informations générales, ni facilement pérennisables (compter 2 MFCFA/session de CCCo par ex). De plus, dans le contexte sécuritaire actuel, rassembler autant de personnes dans un même lieu pose problème.

Cela étant dit, la nécessité de se concerter et de planifier collectivement les actions de GDT (laquelle porte en effet sur des biens naturels collectifs : terres, ressources en eau, forêts, etc.) ne fait aucun doute. Dans l'esprit des lois de décentralisation du BF, l'échelon communal et semble être le niveau ad hoc pour de telles concertations. Par contre, le CCCo n'est peut-être pas l'enceinte à privilégier et le PRC2 pourrait examiner la possibilité de soutenir des enceintes existantes ad hoc plus légères (CEDL par ex).

Recommandation 4 : Opérationnaliser rapidement les systèmes de S&E, « interne » (CN-IGMVSS et PRC2) et « élargi » (BDD/SIG pour tous les partenaires de l'IGMVSS au BF)

Malgré la multiplicité des formats de rapportage (CN-IGMVSS/DGESS, CN-IGMVSS/grand public, PRC2/APEFE, PRC2/WBI), Il est important que les activités du PRC2 soient mieux documentées en suivant les IOV définis dans le cadre logique initial, D'autre part, il est nécessaire d'opérationnaliser la mise en place d'un Comité technique de suivi étant donné les changements actuels dans le suivi des projets et programmes au Burkina Faso (remplacement des Comités de pilotage par les Comités de revue)

Dans la même logique, il serait souhaitable d'opérationnaliser rapidement la BDD/SIG, au besoin en se concentrant d'abord sur une Région ou une(des) Province(s) test(s) et en alimentant la BDD/SIG en priorité avec des données concernant ces territoires. Ceci permettrait de tester des requêtes automatisées pour extraire des données brutes, estimer des variables composées (par ex, augmentation de production fourragère a priori possible en croisant données sur les sols, les types d'aménagement, les années de création ?), produire des cartes, étudier la pertinence d'une interface « géoserveur », etc.

Il serait également important d'adapter le manuel de S&E élaboré en 2016 au nouveau SPA/IGMVSS 2018-2022. Cette opérationnalisation permettrait de renforcer la crédibilité/légitimité de la CN-IGMVSS et de renforcer des collaborations opérationnelles avec nombre d'acteurs de la GDT, demandeurs d'une telle BDD/SIG unifiée. Point important concernant cette opérationnalisation : il serait utile de clarifier les articulations existantes/à créer entre cette BDD/SID et les autres systèmes de S&E (DGESS, SN-SIF, BDOT/IGB, BUNEE, ONEDD + ceux propres aux projets ACD/FAO, Beog-Puuto, etc.)

Recommandation 5 : Progresser rapidement sur le résultat 2 – Capitalisation/diffusion en travaillant sur la contextualisation / opérationnalisation des matériaux existants

Une rapide recherche sur internet permet de trouver des dizaines de recueils de bonnes pratiques agro-sylvo-pastorales et de GDT au Sahel (quelques-uns sont cités dans le rapport)...Une grande partie se retrouve sous forme de fiches, décrivant de façon factuelle et générale des techniques, sans nécessairement les contextualiser (pour quels types de sols ? de végétation ? dans des zones à dominante agricole et/ou pastorale et/ou forestière ? pour quels objectifs ; production agricole et/ou de PFNL et/ou de fourrage, etc.). Il serait très utile d'élaborer un guide opérationnel, qui soit non pas une simple compilation de fiches, mais un ouvrage interactif permettant, après une série de choix successifs du lecteur (zone agro-climatique / type de sol / type de végétation / utilisation du sol / etc.), d'identifier la ou les techniques de GDT idoines.

Recommandation 6 : Veiller à associer plus étroitement actions et formations et évaluer ces dernières

Les efforts soutenus du PRC2 (et avant lui, du PRC1) en matière de formation sont à saluer. Néanmoins, il pourrait être utile de systématiquement veiller à rattacher de telles formations avec des mises en application sur des cas réels, notamment ce qui concerne les formations en matière de techniques de GDT. Les partenariats noués entre la CN-IGMVSS et nombre de PTF devraient permettre d'identifier de telles opportunités de mise en pratique. Par ailleurs, il serait utile de veiller à évaluer systématiquement les acquis des participants avant et après les formations, pour estimer leurs impacts.

Recommandation 7 : Poursuivre les efforts en termes d'intégration des enjeux de genre et mettre en place des « actions spécifiques »

Le PRC2 a mis beaucoup d'efforts dans cette intégration, d'abord en veillant à se caler sur les politiques nationales en la matière [(Ministère de la promotion de la femme, 2009)² Plan d'action genre 2016-2018 du MEEVCC] ainsi que les documents stratégiques de la coopération belge [(DGD, non daté)³ (DGD, non

² Ministère de la promotion de la femme, 2009. *Document de la politique nationale genre du BF*. Ouagadougou - Ministère de la promotion de la femme, 56p.

³ DGD, non daté. *Note stratégique - Le genre dans la Coopération belge au développement*. Bruxelles – DGD, 9p.

datés)⁴], ensuite en introduisant ces enjeux dans nombre de formations et de documents d'orientation PRC2, y compris exclusivement orientées sur ces enjeux (IFIP Afrique, 2018)⁵.

Mais comme le souligne le DREEVCC de la Région Est, le PRC2 a apporté ses contributions à l'intégration du genre dans l'IGMVSS au BF, mais beaucoup reste à faire, par d'autres acteurs, ne serait déjà qu'en termes de représentation des femmes dans les effectifs du MEEVCC (par ex, pour la DREEVCC Est : quatre femmes sur 200 agents) ou dans les instances communales (Conseils municipaux, CVD, etc.). Pour reprendre les termes de la DGD, le PRC2 a prôné « l'intégration transversale du genre » et initié des « actions spécifiques » (par ex, actions de terrain avec ADIF), et il serait pertinent de renforcer ces dernières (par ex, cibler les femmes dans les formations, dans les appuis de terrain sur la GDT ou les AGR comme c'est déjà le cas avec ADIF, dans les actions de communication - prévu dans la nouvelle Stratégie de communication, etc.)

Recommandation 8 : Dans la perspective d'un PRC3, revoir la théorie du changement et rééquilibrer les appuis « soft » vs « hard »

Dans la théorie du changement du PRC2 (Cf. **Annexe 9**), les R1- Coordination et R3 - Formation apparaissent fusionnés, à côté du R2 – Capitalisation et du R4 – Expérimentation. Ces R1/R3 et R2 font respectivement pendant aux OS4 et OS3 de la SPA-IGMVSS. Dans le PRC2, l'essentiel des ressources est allé sur des actions « soft » aux R1, R2 et R3, les actions « hard » / opérationnelles sous R4 étant limitées à une seule Commune. Dans le PA 2018-2022 de l'IGMVSS, c'est au contraire près de 2/3 des ressources (23,5 GFCFA sur 33,7 GFCFA) qui sont prévues pour des actions opérationnelles. Pour s'aligner sur cette logique du PA 2018-2022 et également la réglementation des projets de type A au BF qui veut que la grande majorité des fonds soit consacrée aux investissements (Cf. Comité de revue 2019), il serait utile de rééquilibrer les appuis « soft » et « hard ». Quant à la nature des appuis à financer via un éventuel PRC3, il est trop tôt pour faire des pronostics, étant donné que nombre des actions-clefs du PRC2 (capitalisation, S&E, etc.) sont encore à concrétiser.

⁴ DGD, non daté. *Plan d'action relatif à l'intégration de la dimension de genre*. Bruxelles – DGD, 9p

⁵ IFIP Afrique, 2018. *Rapport de la session de formation des directeurs provinciaux et cadres régionaux de la zone d'intervention de l'IGMVSS du BF sur le thème « approche genre appliquée au secteur de la foresterie et de l'environnement », du 3 au 6 décembre 2018 à Ouagadougou*. Ouagadougou – CN-IGMVSS, 69p

Réponse manageriale - évaluation externe mi- parcours

CODE	BF-OS1
TITRE	Programme de Renforcement des Capacités pour l'Initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel - Phase II (PRC2-IGMVSS)
DATE	05-03-20

Remarque : La réponse manageriale renvoie aux activités programmées dans le Programme de Travail et Budget Annuel (PTAB) 2020 du PRC-IGMVSS.

N°	Recommandation	acceptée/ partiellement acceptée/ rejetée	réponse manageriale apportée et/ou raison du rejet en tout ou en partie	deadline	responsable
1A	<p>La première recommandation comportait trois parties. Elle a donc été scindée en trois recommandations et trois réponses distinctes</p> <p>"Recommandation 1 : Engager un dialogue stratégique entre CN-IGMVSS, DGEF et SG du MEEVCC pour faciliter l'épanouissement de l'IGMVSS au BF"</p> <p><i>"Il y a actuellement quatre cadres politiques au BF, en lien direct ou indirect avec l'IGMVSS au BF (SPA-IGMVSS, CSI-GDT, Cible nationale de NDT, Budget-programme n°29-086) et deux structures du MEEVCC (CN-IGMVSS et Direction du génie forestier) directement responsabilisées sur le pilotage des actions de GDT (pour ce qui concerne le MEEVCC, sans parler du MAAH et du MARH). Le PRC2 pourrait faciliter un dialogue stratégique, devant idéalement amener à des arbitrages, afin de clarifier les objectifs communs et responsabilités partagées dans le cadre de la mise en œuvre de l'IGMVSS au BF."</i></p>	rejetée	<p>L'analyse des cadres politiques en relation avec l'IGMVSS que fait l'évaluateur est erronée.</p> <p>La Stratégie et le Plan d'Actions de l'IGMVSS (SPA-IGMVSS) est le seul document de politique de l'IGMVSS au Burkina Faso. Pour son élaboration, il a pris en compte d'autres documents de politique au BF notamment le CSI-GDT et la cible nationale de NDT. Concernant le budget-programme N°29-086, ce n'est pas un cadre politique mais un cadre programmatique dans la mise en œuvre du Budget programme. Les actions de l'IGMVSS vont bien au-delà de ce budget programme N°29-086. Mais le SPA-IGMVSS intègre beaucoup d'autres cadres politiques tant au niveau continental (agenda 2063 de l'Union Africaine, stratégie Régionale Harmonisée de l'IGMVSS) qu'au niveau national (Plan National de Développement Economique et Social, Programme Nationale du Secteur Rural, Politique foncière, Politique genre, Plan d'adaptation au changement climatique, ...).</p> <p>L'analyse des attributions et des missions du Génie Forestier et de la CN-IGMVSS est également erronée :</p> <p>Mission de la Direction du Génie Forestier : concevoir et veiller à la mise en œuvre de techniques adaptées à la création d'ouvrages forestiers, d'aménagements des forêts, de reforestation et de restauration des terres dégradées. La Direction du Génie Forestier intervient donc dans un domaine limité d'actions de Gestion Durable des Terres (GDT) liées aux terres à vocation forestière.</p> <p>Mission de la CN-IGMVSS : réaliser le projet continental de la Grande Muraille Verte sur le territoire du Burkina Faso, ou toutes autres activités, à elle confiées par les hautes autorités du Burkina Faso, qui visent la lutte contre la désertification, la mise en valeur des zones arides et semi-arides et le renforcement de la résilience des populations face au changement climatique dans sa zone d'intervention. La mission de la CN-IGMVSS va donc au-delà du pilotage d'actions de GDT et au-delà des missions du génie forestier.</p> <p>Le dialogue stratégique n'est donc pas nécessaire. Il est facile à partir des missions énoncées ci-dessus de déduire les objectifs communs et responsabilités partagées dans le cadre de la mise en œuvre de l'IGMVSS entre la Direction du Génie Forestier ou d'autres structures du MEEVCC et la CN-IGMVSS. Les discussions sur le positionnement de la CN-IGMVSS au sein du MEEVCC ont déjà eu lieu en 2013 et ont été tranchées.</p>		
1B	<p><i>"Du même coup, pourraient aussi être discutés/arbitrés l'opportunité/possibilité de créer (i) une AGMVSS (en ayant une exemption aux règles imposées aux EPE, à l'aune du dialogue stratégique précité) et (ii) un Comité stratégique de l'IGMVSS (afin d'avoir des discussions plus approfondies que celles possibles dans le cadre du Comité de revue du Budget-programme n°29-086)."</i></p>	acceptée	<p>La CN-IGMVSS avec l'appui du PRC2-IGMVSS travaille depuis plusieurs années à la mise en place d'une ANGMV. Un document de création de l'ANGMV existe reprenant les missions de l'ANGMV, le statut, l'analyse économique et financière, La réglementation des Etablissements Publics de l'Etat (EPE) demande cependant un minimum d'autofinancement de la structure (20 %). Cette condition, étant donné la nature de la mission de l'ANGMV, ne peut être remplie. La CN-IGMVSS travaille donc à réaliser un plaidoyer pour l'exemption de cette règle des 20 %.</p> <p>Plusieurs actions ont déjà été menées à ce sujet notamment une rencontre entre le Secrétaire Exécutif de l'APGMV et le Premier Ministre du Burkina Faso. Les actions de plaidoyer seront poursuivies en 2020. Deux Sous-Activités sont inscrites dans le PTBA 2020 concernant la création de l'ANGMV :</p> <ul style="list-style-type: none"> - SA 1.1.1. Relire le document de création de l'agence nationale de la GMV - SA 1.1.2. Conduire un plaidoyer pour le portage politique de la création d'une structure nationale <p>Pour ce qui est du comité stratégique, il devra être mis en place après la mise en place de l'ANGMV. Une rencontre, regroupant toutes les parties prenantes de l'IGMVSS, sera toutefois déjà organisée en 2020 pour examiner le Programme de travail 2020 de l'IGMVSS. Deux sous activités sont insérées dans le PTBA 2020 concernant la mise en place du comité stratégique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - SA 1.1.3. Elaborer le programme de travail 2020 de l'IGMVSS - SA 1.1.4. Tenir une rencontre de concertation avec l'ensemble des acteurs de la GMV au BF 	<p>SA 1.1.1 : 03.2020 SA 1.1.2 : 06.2020</p> <p>SA1.1.3 : 03.2020 SA 1.1.4 : 03.2020</p>	<p>SA 1.1.1 : CNIGMVSS SA 1.1.2 : CN-IGMVSS</p> <p>SA 1.1.3 : CN-IGMVSS SA 1.1.4 : CN-IGMVSS</p>
1C	<p><i>"Quant à la création d'un CST de l'IGMVSS au BF, le temps de la recherche n'étant pas le même que celui d'un projet de développement, il faudrait que la CN-IGMVSS et le PRC2 puissent s'assurer de pouvoir lui apporter un accompagnement minimal au démarrage et dans les deux ans restants pour le PRC2, afin de garantir sa pérennité."</i></p>	acceptée	<p>La mise en place du Conseil Scientifique et Technique (CST) se fait avec l'appui technique de l'Université Catholique de Louvain malheureusement pour raisons sécuritaires les missions d'appui de l'UCL sont suspendues. L'arrêt de mise en place a cependant pu être finalisé à distance. Il est prévu au cours de l'année 2020 la tenue de deux sessions du CST :</p> <ul style="list-style-type: none"> - SA 2.1.1 : Organiser les sessions du CST <p>Remarque : La CN-IGMVSS travaille déjà avec la recherche notamment avec l'Unité Mixte International (UMI) qui est regroupement de chercheurs burkinabés du CNRST. Deux articles ont déjà été publiés sur des réalisations de l'IGMVSS.</p>	<p>SA 2.1.1: 06.2020 1ère session 12.2020 2ème session</p>	CN-IGMVSS

2	<p>"Recommandation 2 : Adapter la stratégie de mobilisation des financements en conséquence" <i>A l'heure actuelle, le mandat principal de la CN-IGMVSS n'est pas totalement clair pour des personnes extérieures, comme peuvent l'être les consultants ayant mené cette évaluation : coordination des actions de GDT contribuant à l'IGMVSS au BF et/ou mise en œuvre directe d'actions de GDT.</i></p> <p><i>Le fait que la CN-IGMVSS se positionne comme entité de mise en œuvre de projets (Beog-Puuto par ex, mais aussi potentiellement projets OSS ou FAO s'ils sont acceptés) laisse penser qu'elle souhaite s'orienter à termes vers la mise en œuvre d'actions de GDT, ce qui n'était pas explicitement prévu dans la SPA-IGMVSS, laquelle insiste beaucoup plus sur son rôle de coordination des actions de GDT.</i></p> <p><i>Cela étant dit, toute stratégie est amenée à être revue/actualisée au fil du temps et la question du mandat donné à la CN-IGMVSS peut être analysée dans le cadre du dialogue stratégique dont il est question dans la recommandation n°1. L'important est que ce mandat et la logique de mobilisation des financements qui en découle soient clarifiés pour tous, agents de la CN-IGMVSS et du PRC2, agents du MEEVCC, partenaires de l'IGMVSS au BF."</i></p>	rejetée	<p>Cette recommandation qui concerne les missions de la CN-IGMVSS ou de la future ANGMV et non pas la stratégie de mobilisation élaborée en 2018 est déjà prise en compte au niveau de la recommandation 1 et s'intègre dans la SA 1.1.1 du PTBA 2020 qui concerne la relecture du document de création de l'ANGMV :</p> <p>SA 1.1.1. Relire le document de création de l'agence nationale de la GMV</p> <p><u>Remarque 1</u> : Comme indiqué au niveau de la recommandation 1, le dialogue stratégique n'aura pas lieu car cette recommandation a été rejetée.</p> <p><u>Remarque 2</u> : la relecture du document de création de l'ANGMV ne prévoit pas une révision des missions de l'ANGMV. Les missions de l'ANGMV ont déjà été discutées lors d'un atelier regroupant différents structures du MEEVCC, du Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement (MINEFID) et du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération étant donné que l'IGMVSS a fait l'objet d'une convention internationale. Il prévoit surtout une actualisation des données économiques et financières. Cependant, les missions de l'ANGMV seront relues pour voir s'il elles sont toujours en adéquation avec la réalité de ses missions actuelles</p> <p><u>Remarque 3</u> : l'analyse de la situation de la part de la mission d'évaluation n'est pas précise. On parle de coordination d'actions de GDT, de mise en œuvre directe d'actions de GDT, de mise en œuvre de projet. Pour clarifier les choses :</p> <p>A l'heure actuelle, la CN-IGMVSS met en œuvre comme lead un seul projet, le PRC-IGMVSS avec l'appui technique de l'APEFE. Ce projet comme son nom l'indique est un projet de renforcement des capacités et donc liés à la coordination, au Suivi-Evaluation, à la capitalisation et au renforcement des capacités. Dans ce projet, le R4 concerne des actions de GDT mais mise en œuvre par un opérateur de terrain (association). Dans les autres projets en appui à l'IGMVSS (Action Contre la Désertification/FAO, Beog-Puuto/SOS Sahel, FLEUVE/UNCCD) la CN-IGMVSS met en œuvre des actions de coordination de suivi, d'évaluation, de capitalisation, de renforcement des capacités et non des actions directes de GDT. A l'heure actuelle la CN-IGMVSS ne met donc pas en œuvre directement des actions de GDT sur le terrain.</p>	SA 1.1.1 : 03.2020	SA 1.1.1 : CN-IGMVSS
3	<p>"Recommandation 3 : Analyser les premiers retours des sessions de CCR et CCCo (et GT-GDT s'ils se concrétisent rapidement) afin d'identifier là où des appuis du PRC2 aux concertations sont les plus utiles" <i>A première vue, il ressort que certaines de ces structures sont lourdes (plus de 100 participants par CCR, jusqu'à 160 par CCCo), battent très larges (tous les sujets de développement et d'environnement peuvent y être débattus) et ne sont donc pas forcément propices à des échanges précis, au-delà du simple partage d'informations générales, ni facilement pérennisables (compter 2 MFCFA/session de CCCo par ex). De plus, dans le contexte sécuritaire actuel, rassembler autant de personnes dans un même lieu pose problème.</i></p> <p><i>Cela étant dit, la nécessité de se concerter et de planifier collectivement les actions de GDT (laquelle porte en effet sur des biens naturels collectifs : terres, ressources en eau, forêts, etc.) ne fait aucun doute. Dans l'esprit des lois de décentralisation du BF, l'échelon communal et semble être le niveau ad hoc pour de telles concertations. Par contre, le CCCo n'est peut-être pas l'enceinte à privilégier et le PRC2 pourrait examiner la possibilité de soutenir des enceintes existantes ad hoc plus légères (CEDL par ex)."</i></p>	acceptée	<p>Pour rappel, l'évaluation des organes et cadre de concertation était un résultat attendu de l'évaluation formulé de la manière suivante : "Dans le cadre du PRC2-IGMVSS, un certain nombre d'organe et de cadre de concertation ont été mis en place. Quelles sont les conditions à mettre en œuvre pour permettre la pérennisation de ces structures ?". L'analyse faite par l'évaluateur externe est assez sommaire.</p> <p>Pour rappel, la CN-IGMVSS a choisi d'appuyer les Cadres de Concertation Régionaux (CCR) et les Cadres de Concertation Communaux (CCCo) car ces deux types de cadre existent et sont inscrits dans la loi de décentralisation. La volonté était de ne pas créer de nouveaux cadres mais de partir de cadres déjà existants. D'autre part, les coûts des sessions de CCCo ou de CCR qui ont déjà été organisées avec l'appui de la CN-IGMVSS à travers le PRC-IGMVSS ont toujours été partagées avec les collectivités territoriales et d'autres projets afin de partager les coûts d'organisation. Pour l'instant cette approche n'est pas remise en question.</p> <p>En 2020, il est prévu d'appuyer dans le cadre de l'IGMVSS : 4 sessions de CCR, 10 sessions de CCCo et 4 sessions de groupes de travail GDT (GT-GDT). Une analyse sera donc faite par l'Unité de Gestion du Projet avant la fin de l'année:</p> <p>SA 1.1.11 : Réaliser pour la fin 2020 une analyse FFOM sur la tenue de des CCR, CCCo et GT-GDT.</p> <p>Rem : L'analyse FFOM débouchera sur une série de recommandation pour améliorer le fonctionnement de ces cadres dans le cadre de l'IGMVSS</p>	SA.1.12.2020	CN-IGMVSS

4	<p>Recommandation 4 : Opérationnaliser rapidement les systèmes de S&E, « interne » (CN-IGMVSS et PRC2) et « élargi » (BDD/SIG pour tous les partenaires de l'IGMVSS au BF)</p> <p>Malgré la multiplicité des formats de rapportage (CN-IGMVSS/DGESS, CN-IGMVSS/grand public, PRC2/APEFE, PRC2/WBI), Il est important que les activités du PRC2 soient mieux documentées en suivant les IOV définis dans le cadre logique initial. D'autre part, il est nécessaire d'opérationnaliser la mise en place d'un Comité technique de suivi étant donné les changements actuels dans le suivi des projets et programmes au Burkina Faso (remplacement des Comités de pilotage par les Comités de revue).</p> <p>Dans la même logique, il serait souhaitable d'opérationnaliser rapidement la BDD/SIG, au besoin en se concentrant d'abord sur une Région ou une(des) Province(s) test(s) et en alimentant la BDD/SIG en priorité avec des données concernant ces territoires. Ceci permettrait de tester des requêtes automatisées pour extraire des données brutes, estimer des variables composées (par ex, augmentation de production fourragère a priori possible en croisant données sur les sols, les types d'aménagement, les années de création ?), produire des cartes, étudier la pertinence d'une interface « géoserveur », etc.</p> <p>Il serait également important d'adapter le manuel de S&E élaboré en 2016 au nouveau SPA/IGMVSS 2018-2022. Cette opérationnalisation permettrait de renforcer la crédibilité/légitimité de la CN-IGMVSS et de renforcer des collaborations opérationnelles avec nombre d'acteurs de la GDT, demandeurs d'une telle BDD/SIG unifiée. Point important concernant cette opérationnalisation : il serait utile de clarifier les articulations existantes/à créer entre cette BDD/SID et les autres systèmes de S&E (DGESS, SN-SIF, BDOT/IGB, BUNEE, ONEDD + ceux des autres projets (AGP/FAO, PRAO, PRAO, etc.)).</p>	rejetée	<p>Etant donné la nouvelle réglementation des projets et programmes au Burkina Faso, supprimant les comités de pilotage et les remplaçant par des comités de revue regroupant plusieurs projets et programmes et ne permettant pas un examen approfondi des Programmes de travail et des rapports d'activités annuels, la CN-IGMVSS a décidé d'instaurer des réunions trimestrielles regroupant l'Unité de Gestion du Programme, les antennes régionales de l'IGMVSS (4 DREEVCC) et des représentants du MEEVCC. Ces rencontres examineront l'état d'avancement du programme de travail en relation avec les IOVs définis dans le cadre logique initial :</p> <p>SA 1.4.8. Tenir des rencontres de planification, de suivi et de bilan des activités du PRC2-IGMVSS</p> <p>Remarques : une première réunion a déjà eu lieu en janvier 2020 pour l'examen du rapport d'activité 2019 et du PTAB 2020. Les réunions hebdomadaires communes de l'UGP du programme et de la CN-IGMVSS sont toujours maintenues. Lors de la dernière réunion des PTFs du secteur de l'environnement, le même constat lié à la mise en place des comités de revue a été fait par d'autres PTF (Lux Dev et PNUD notamment) et la même solution a été mise en œuvre par ces PTF.</p> <p>Concernant l'opérationnalisation de la BDD/SIG, le peuplement va se poursuivre :</p> <p>SA 1.4.1. : Géoréférencer les zones d'intervention de projets en appui à l'IGMVSS et des projets dont les actions concourent à la mise en œuvre de la SPA/IGMVSS</p> <p>SA 1.4.2. : Signer des accords de partenariats dans le cadre de la spatialisation des réalisations physiques de partenaires</p> <p>SA 1.4.3. : Géoréférencer les réalisations de partenaires de l'IGMVSS dans le SIG</p> <p>SA 1.4.4. Introduire les sources d'informations géoréférencées importantes dans le SIG de l'IGMVSS</p> <p>SA 1.4.7 Assurer la maintenance de la Base de Données géoréférencées de l'IGMVSS</p> <p>SA 1.2.2. Signer les protocoles entre la CN-IGMVSS et les DREEVCC</p> <p>SA 1.2.5. Mettre en œuvre les protocoles de collaboration avec les DREEVCC sur le géoréférencement des réalisations</p> <p>Remarques : la BDD/SIG est déjà opérationnelle puisque 1300 réalisations sont déjà encodées. D'autre part, en octobre 2019, un consortium comprenant La CN/IGMV, l'APEFE et OXFAM (lead) a remporté un appel d'offre de l'Union Européenne dont un des résultats du projet concernent la géolocalisation de réalisations de l'IGMVSS au Burkina Faso. Cela permettra encore d'augmenter le nombre de réalisations de l'IGMVSS géolocalisées. Le consortium a entre autre remporté l'appel d'offre grâce au travail déjà réalisé sur la BDD/SIG.</p> <p>Le manuel de SE du SPA/IGMVSS sera adapté en 2020 :</p> <p>SA 1.4.13. Relire le manuel de suivi-évaluation</p>	<p>SA 1.4.8 : 01.2020, 5 rencontres prévues</p> <p>SA 1.4.1. : 06.2020</p> <p>SA 1.4.2. : 09.2020</p> <p>SA 1.4.3. : 09.2020</p> <p>SA 1.4.4. : 09.2020</p> <p>SA1.4.7 : 12.2020</p> <p>SA 1.2.2 : 03.2020</p> <p>SA 1.2.5 : 12.2020</p> <p>SA 1.4.13 : juin 2020</p>	<p>CN/IGMVSS</p> <p>CN/IGMVSS</p> <p>CN/IGMVSS</p> <p>CN/IGMVSS</p> <p>CN/IGMVSS</p> <p>CN/IGMVSS</p> <p>DREEVCC</p>
5	<p>"Recommandation 5 : Progresser rapidement sur le résultat 2 – Capitalisation/diffusion en travaillant sur la contextualisation / opérationnalisation des matériaux existants"</p> <p><i>"Une rapide recherche sur internet permet de trouver des dizaines de recueils de bonnes pratiques agro-sylvo-pastorales et de GDT au Sahel (quelques-uns sont cités dans le rapport)...Une grande partie se retrouve sous forme de fiches, décrivant de façon factuelle et générale des techniques, sans nécessairement les contextualiser (pour quels types de sols ? de végétation ? dans des zones à dominante agricole et/ou pastorale et/ou forestière ? pour quels objectifs ; production agricole et/ou de PFNL et/ou de fourrage, etc.). Il serait très utile d'élaborer un guide opérationnel, qui soit non pas une simple compilation de fiches, mais un ouvrage interactif permettant, après une série de choix successifs du lecteur (zone agro-climatique / type de sol / type de végétation / utilisation de la sol / etc.), d'identifier la ou les techniques de GDT idoines."</i></p>	acceptée	<p>Comme l'indique la mission d'évaluation, de nombreux guides de GDT existent. Remarque : même si le SPA/IGMVSS est orienté GDT, l'IGMVSS ne se limite pas uniquement à mettre en place des actions de GDT mais va au-delà. L'exemple est donné plus haut puisque l'IGMVSS au Burkina Faso veut favoriser la relation entre la recherche et le développement (mise en place du CST - recommandation 1). Elle travaille également sur les questions de décentralisation (recommandation 3), ...</p> <p>Si le PRC2-IGMVSS a diffusé au niveau des structures déconcentrées 2 guides sur les actions de GDT à l'intention des services départementaux, des services provinciaux et des services régionaux, cette diffusion visait simplement à doter ces structures d'un document de référence dans ce domaine.</p> <p>L'objectif du PRC-IGMVSS n'est pas en termes de capitalisation de refaire un ou des nouveaux guides sur des techniques de GDT. La vision de la capitalisation est de conduire un processus itératif pour identifier, valoriser, documenter sur différents supports les expériences qu'elles soient un succès ou un échec. Cette démarche permet de tirer des enseignements et de dégager des bonnes pratiques. Grâce à cette démarche, la pratique peut s'améliorer et par la suite être appropriée par d'autres dans un processus de partage d'expériences.</p> <p>Pour atteindre cet objectif, le premier travail sera de renforcer les compétences de la CN-IGMVSS dans la capitalisation d'expérience :</p> <p>SA 3.1.9 Organiser une session de formation en capitalisation des expériences au profit de la CN IGMVSS et ses partenaires</p> <p>Les actions de capitalisation seront ensuite réalisées. Elles ont été réparties au niveau de deux Sous Activités l'une concerne l'IGMVSS en général et l'autre plus spécifiquement l'expérience sur la commune de Bourzanga.</p> <p>SA 2.2.4 Capitaliser les bonnes pratiques dans la zone d'intervention de l'IGMVSS</p> <p>SA 4.4.3 Collecter les données pour la capitalisation des expériences de la commune de Bourzanga</p> <p>Remarque : un document de capitalisation a déjà été réalisé. Il s'agit d'un "guide d'utilisation de la charrue Delphino". Ce guide a été élaboré sur base de l'expérience accumulée par différents projets et insistait surtout sur le travail en amont et en aval de l'utilisation de la charrue delphino et spécialement sur la mobilisation sociale.</p>	<p>SA 3.1.9 : 06.2020</p> <p>SA2.2.4 : 12.2020</p> <p>SA 4.4.3 : 12.2020</p>	<p>SA 3.1.9 : CN-IGMVSS</p> <p>SA2.2.4 : CN-IGMVSS</p> <p>SA 4.4.3 : CN-IGMVSS</p>

6	<p>"Recommandation 6 : Veiller à associer plus étroitement actions et formations et évaluer ces dernières <i>Les efforts soutenus du PRC2 (et avant lui, du PRC1) en matière de formation sont à saluer. Néanmoins, il pourrait être utile de systématiquement veiller à rattacher de telles formations avec des mises en application sur des cas réels, notamment ce qui concerne les formations en matière de techniques de GDT. Les partenariats noués entre la CN-IGMVSS et nombre de PTF devraient permettre d'identifier de telles opportunités de mise en pratique. Par ailleurs, il serait utile de veiller à évaluer systématiquement les acquis des participants avant et après les formations, pour estimer leurs impacts."</i></p>	partiellement acceptée	<p>Pour rappel, un plan de formation a été élaborée en 2016 dans la première phase du PRC-IGMVSS. Ce plan de formation concerne uniquement les cadres et agents du MEEVCC impliqués dans la mise en œuvre de l'IGMVSS. Il vise les structures du niveau central (CN-IGMVSS, Direction des forêts) et les quatre Directions Régionales de l'Environnement de la ZI-IGMVSS en allant des agents départementaux (communes) jusqu'au niveau régional en passant par le niveau provincial. Il concerne tout autant le personnel technique que le personnel d'appui (Secrétaire, Responsable des Services Administratifs et Financiers). Pour élaborer le plan de formation, le consultant recruté a rencontré 25 cadres et agents par directions régionales, l'ensemble du personnel de la CN-IGMVSS et de la direction des forêts en identifiant les compétences manquantes ou insuffisantes pour mener leurs missions dans le cadre de la mise en oeuvre de l'IGMVSS. Au total, plus de 120 personnes ont été interrogés pour l'élaboration du plan de formation.</p> <p>Lors de la mission d'évaluation, seul quatre Directeurs régionaux et un membre de la CN-IGMVSS ont pu être interrogés sur la mise en oeuvre du plan de formation. Il semble donc difficile de tirer des conclusions fiables avec si peu de personnes rencontrées. Début 2020, le PRC-IGMVSS a recruté un consultant pour évaluer la mise en oeuvre; l'impact du plan de formation et la prise en compte du genre. Les résultats de cette évaluation serviront à formuler des recommandations notamment pour l'éventuelle élaboration du nouveau plan de formation. Il sera notamment étudier le point sur la relation entre formation et actions de terrain.</p>		
7	<p>"Recommandation 7 : Poursuivre les efforts en termes d'intégration des enjeux de genre et mettre en place des «actions spécifiques» <i>Le PRC2 a mis beaucoup d'efforts dans cette intégration, d'abord en veillant à se caler sur les politiques nationales en la matière [(Ministère de la promotion de la femme, 2009) Plan d'action genre 2016-2018 du MEEVCC] ainsi que les documents stratégiques de la coopération belge [(DGD, non datéa) (DGD, non datéb)], ensuite en introduisant ces enjeux dans nombre de formations et de documents d'orientation PRC2, y compris exclusivement orientées sur ces enjeux (IFIP Afrique, 2018) . Mais comme le souligne le DREEVCC de la Région Est, le PRC2 a apporté ses contributions à l'intégration du genre dans l'IGMVSS au BF, mais beaucoup reste à faire, par d'autres acteurs, ne serait déjà qu'en termes de représentation des femmes dans les effectifs du MEEVCC (par ex, pour la DREEVCC Est : quatre femmes sur 200 agents) ou dans les instances communales (Conseils municipaux, CVD, etc.). Pour reprendre les termes de la DGD, le PRC2 a prôné « l'intégration transversale du genre » et initié des « actions spécifiques » (par ex, actions de terrain avec ADIF), et il serait pertinent de renforcer ces dernières (par ex, cibler les femmes dans les formations, dans les appuis de terrain sur la GDT ou les AGR comme c'est déjà le cas avec ADIF, dans les actions de communication - prévu dans la nouvelle Stratégie de communication, etc.)"</i></p>	acceptée	<p>Comme indiqué dans la recommandation, le PRC-IGMVSS intègre déjà le genre dans ses activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ciblage des agents et cadres féminins pour les formations ; - Formation spécifique sur le genre : Formation sur la thématique "Genre et environnement" pour les SDEEVCC (107 agents formés pendant 5 jours) et les DPEEVCC/DREEVCC (25 cadres formés pendant 4 jours) et "Approche genre" pour les SG des conseils régionaux et conseils communaux et les présidents des Commission Environnement et Développement Local et des Commissions Foncières des communes (54 personnes formées durant deux jours) ; - Ciblage des femmes pour les actions de récupération des terres et les formations au niveau du résultat 4. - Intégration du genre dans le SPA-IGMVSS 2018-2022, la stratégie de communication, l'évaluation du plan de formation, ... <p>Ces actions déjà en cours seront poursuivies lors des deux dernières années</p> <p>Par contre, le PRC-IGMVSS n'a pas d'influence sur le recrutement et les affectations au sein du MEEVCC où la composition des conseils communaux ou les CCCo et les CCR. Les efforts du PRC-IGMVSS visent donc à une meilleure prise en compte du genre par les acteurs de mise en oeuvre de l'IGMVSS spécialement la CN-IGMVSS et ses antennes régionales (DREEVCC).</p> <p>Pour poursuivre les efforts en 2020 pour une meilleure prise en compte du genre, deux activités directement liées au genre ont été prévues. La seconde visera directement l'impact des formations réalisées sur le genre au niveau des régions. Les autres actions citées ci-dessus se poursuivront :</p> <p>SA 1.1.7 : Former les membres du groupe de travail du secteur rural au niveau régional sur le genre SA 1.1.9 : Assurer le suivi post formation réalisée sur le genre et la GDT au profit des Secrétaires Généraux (SG) des mairies de 10 communes, les SG et les président de la Commission Environnement et Développement Local (CEDL) de 4 conseils régionaux sur l'IGMVSS et la GDT</p>	Permanent	CN/IGMVSS DREEVCC DREEVCC

SA 1.1.7 :
03.2020
SA 1.1.9 :
09.2020

8	<p>"Recommandation 8 : Dans la perspective d'un PRC3, revoir la théorie du changement et rééquilibrer les appuis « soft » vs « hard »</p> <p>Dans la théorie du changement du PRC2 (Cf. Annexe 9), les R1-Coordination et R3 - Formation apparaissent fusionnés, à côté du R2 – Capitalisation et du R4 – Expérimentation. Ces R1/R3 et R2 font respectivement pendant aux OS4 et OS3 de la SPA-IGMVSS. Dans le PRC2, l'essentiel des ressources est allé sur des actions « soft » aux R1, R2 et R3, les actions « hard » / opérationnelles sous R4 étant limitées à une seule Commune. Dans le PA 2018-2022 de l'IGMVSS, c'est au contraire près de 2/3 des ressources (23,5 GFCFA sur 33,7 GFCFA) qui sont prévues pour des actions opérationnelles. Pour s'aligner sur cette logique du PA 2018-2022 et également la réglementation des projets de type A au BF qui veut que la grande majorité des fonds soit consacrée aux investissements (Cf. Comité de revue 2019), il serait utile de rééquilibrer les appuis « soft » et « hard ». Quant à la nature des appuis à financer via un éventuel PRC3, il est trop tôt pour faire des pronostics, étant donné que nombre des actions-clefs du PRC2 (capitalisation, S&E, etc.) sont encore à concrétiser"</p>	acceptée	<p>La mise en oeuvre de l'IGMVSS au Burkina Faso se réalise par la mise en oeuvre de projets et programmes en appui à l'IGMVSS qui s'intègrent dans le SPA-IGMVSS. La CN-IGMVSS en assure la coordination et la cohérence avec le SPA-IGMVSS. Les actions des projets s'intègrent dans les différents résultats du SPA-IGMVSS; certains allant plus vers des actions opérationnelles ou "hard" ou d'autres vers le renforcement des capacités "soft". Il ne faut donc pas faire une analyse d'un projet mais de l'ensemble des projets en appui au SPA/IGMVSS. L'analyse est faite ci-dessous des budgets 2019 des 6 projets en appui à la mise en oeuvre du SPA/IGMVSS suivant que le projet est plutôt "hard" ou plutôt "soft" (aucun projet n'est à 100 % "hard" ou "soft"). on remarque que les projets "hard" dominent. Le second projet "soft" est un projet d'une année de la FAO pour la formulation d'un projet d'une année au Fonds Vert Climat.</p> <p>Projet "soft" : 1.031.386 € (17,0 % ; 2 projets dont le PRC-IGMVSS) Projet "Hard" : 5.023.965 € (83,0 % ; 4 projets) Total programme de travail 2019 : 6.055.376 €</p> <p>Pour l'année 2020, une analyse plus fine sera faite. Les activités de chaque projet en appui à l'IGMVSS et le budget correspondant seront répartis suivant les différents résultats du SPA/IGMVSS. Cela permettra d'identifier exactement les financements de chaque résultat du SPA/IGMVSS et donc d'identifier les financements des actions "hard" et "Soft".</p> <p>Pour la programmation 2022-2026, l'analyse sera faite en fonction du financement du SPA-IGMVSS (projet en cours d'exécution et projet en élaboration) et des orientations que la CN-IGMVSS et l'APEFE veulent donner à la prochaine programmation. Une note d'orientation sera élaborée pour permettre de donner les grandes lignes de la programmation 2022-2026 :</p> <p>SA 1.2.1 Elaborer une note d'orientation pour la programmation 2022-2026</p>	SA 1.2.1 : 06.2020	CN/IGMVSS + APEFE
---	--	----------	---	-----------------------	----------------------

nom-prénom , fonction et signature des membres du comite de suivi de l'évaluation
DOULKOM Adama Coordonnateur National de l'IGMVSS et du PRC-IGMVSS
PANDITIGRI Roch, Responsable SE à la CN-IGMVSS
BAHIRE Jean Jacques, Responsable de la cellule SIG à la CN-IGMVSS
BAZIE Fabrice Yi-Bour, AT communication à la CN-IGMVSS
WOIRIN Didier : Administrateur de programme APEFE
GERMEAU Alexia, Chargée de mission Burkina Faso à l'APEFE